

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix- Travail- Patrie

REGION DE L'EST

DEPARTEMENT DE LOM ET DJEREM

COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE BERTOUA

PREMIER

SECRETARIAT GENERAL



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace-Work- Fatherland

EAST REGION

LOM AND DJEREM DIVISION

BERTOUA ONE-SUB- DIVISION COUNCIL

GENERAL SECRETARY

DECISION N° 133 /2020/D/C.BT1ER/SG

Portant infructuosité de l'avis d'appel d'offres national ouvert N°007/AONO/C.BTA 1ER/CIPM/2020 DU 23 JUIN 2020 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LA CONSTRUCTION D'UN PARC VACCINOGENE À BONIS DANS LA COMMUNE DE BERTOUA 1ER, DÉPARTEMENT DU LOM ET DJEREM, REGION DE L'EST (Lot Unique)

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE BERTOUA 1^{ER}

- Maître d'Ouvrage -

- Vu La Constitution
Vu La Loi de création de la Commune
Vu Le Décret N°2011/408 du 09 Décembre 2011 portant organisation du gouvernement
Vu Le Décret N° 2012/075 du 08 Mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics
Vu Le Décret n°2018/366 du 20 Juin 2018 portant code des marchés publics
Vu La Circulaire N°00008349/C/MINFI du 30 Décembre 2019 portant instructions relatives à l'exécution des Lois des Finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du Budget de l'Etat et des autres Entités Publiques pour l'Exercice 2020

Considérant l'avis d'appel d'offres national ouvert N°007/AONO/C.BTA 1ER/CIPM/2020 DU 23 JUIN 2020 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LA CONSTRUCTION D'UN PARC VACCINOGENE À BONIS DANS LA COMMUNE DE BERTOUA 1ER, DÉPARTEMENT DU LOM ET DJEREM, REGION DE L'EST (Lot Unique)

Considérant les nécessités de service ;

DECIDE :

ARTICLE 1er : L'appel d'offres susvisé est déclaré infructueux.

ARTICLE 2 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

BERTOUA, le 12 0 JUIL 2020

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE BERTOUA 1^{ER},

Maître d'Ouvrage

AMPLIATIONS :

- Pdt/CIPM
- DDMINMAP/LD ;
- CC/ARMP-ES ;
- Affichage ;
- Chrono ;
- Archives.



Rembell d'Ipak Olivier Cromwell